

VILLE DE LA VERRIÈRE

Les Yvelines entrent en situation de vigilance pour les usages de l'eau



La faible pluviométrie actuelle amène les niveaux d'eau des nappes phréatiques en dessous des normales saisonnières. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le [Préfet des Yvelines](#) place le département des Yvelines en situation de vigilance selon l'[arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022](#) et demande à l'ensemble des usagers, particuliers et professionnels, d'adapter leurs pratiques dès à présent pour un usage parcimonieux de l'eau. Le Préfet des Yvelines réunira le comité départemental de la ressource en eau le 13 mars prochain. Si la dégradation de la situation hydrologique devait se poursuivre, certaines mesures de restriction d'usage de l'eau devraient alors s'imposer.

Merci pour votre coopération et économisons ensemble cette ressource si précieuse !

Documents

[ap_cadre_2022_raa_78-2022-05-31-000020](#)

Liens utiles

[Arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022](#)